

le 18 juillet 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011.**

**2011 SG 4G** - Adhésion du Département de Paris à Paris Métropole (12e) et versement de la cotisation 2011.

**M. Pierre MANSAT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sollicite l'autorisation de procéder pour l'année 2011 au versement de la cotisation de Paris à ce syndicat mixte d'études ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder pour l'année 2011 au versement de la cotisation du Département de Paris à Paris Métropole.

Article 2 : Pour l'année 2011, le montant des droits d'adhésion de la collectivité parisienne s'élève à 341.805 euros.

Article 3 : La dépense correspondante pour 2011 sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 et ultérieurs du Département de Paris (02 SG section BF chapitre 65 nature 6558) sous réserve de la décision de financement.